

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du lundi 14 décembre 2015 aux Essarts-le-Roi

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BENIZE Conseil départemental des Yvelines
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil Général des Yvelines

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc), M. BENTEGEAT (Conseil Régional IDF), M. RIBEYRE (CD78).
PNR : Mmes LE LAGADEC, DUMAZEAU, FRANCOLIN, MANOUVRIER, MONTET et ZERAFA et de MM ROMBAUTS, STEPHAN et VAN BUSSEL.

Absents excusés :

- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DARMON CA Plateau de Saclay
- Mme PECRESSE Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Pouvoirs :

Mme DARCOS	à	M. CHIVOT
Mme PECRESSE	à	M. VANDEWALLE
Mme DARMON	à	M. FRONTERA
Mme BOONE	à	M. GUEGUEN

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 09 novembre 2015

Le compte-rendu de la séance du 9 novembre est adopté à l'unanimité.

2. Validation de tarif pour la Boutique du Parc

Les prix de vente proposés pour les nouveaux produits de la ferme de Louareux (EARL du Gué) située sur le territoire du Parc à Sonchamp sont adoptés à l'unanimité :

- Confiture de pommes : 5,20 euros le pot.
- Jus de pomme : 3,90 euros à l'unité ou 21 euros par 6.
- Pétillant de pomme (sans alcool) : 4,90 euros à l'unité ou 27,00 euros par 6.

3. Mise à jour de tarifs pour les gites du Parc

En complément de la délibération du 20 octobre 2014 fixant les tarifs des gites du Parc, la création d'un nouveau tarif pour l'accueil au gîte des Hauts Besnières, des centres de loisirs ou écoles situés hors communes du Parc est envisagé et adopté à l'unanimité :

« -Tarif pour les centres de loisirs ou écoles hors Parc, sans animation, ni repas : 20 € par personne. »

Pour mémoire, le tarif pour les centres de loisirs ou écoles, sans animation, ni repas, situés sur le territoire des 51 communes du Parc est fixé à 15 € par personne et par jour. Ce tarif préférentiel pour les centres de loisirs et écoles du Parc s'explique par la contribution de ces 51 communes au budget du parc.

4. Signatures de 2 conventions de Partenariat entre le CHEP (Centre Horticole d'Enseignement et de Promotion du Tremblay-sur-Mauldre) et le PNR HVC

La délibération porte sur la signature de 2 conventions avec le CHEP pour des projets tutorés dans le cadre du PPB de la Forêt de Rambouillet et des franges du Drouais et de la Beauce et sur les sujets d'étude suivant : « Analyse et propositions d'actions sur la qualité des étangs communaux en forêt de Rambouillet » et « Analyse et propositions d'actions sur la qualité des lisières forestières et urbaines des bourgs en forêt de Rambouillet » .

Monsieur Vandewalle rappelle que ce partenariat est mené depuis plusieurs années entre le Parc et le CHEP au bénéfice des deux partenaires : formation et préparation à la future insertion des jeunes grâce à des expériences sur le terrain, travail de qualité des étudiants, coût modique de la participation financière du Parc.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Modifications du guide des aides Chapitre 12 : Agriculture et Forêt

Dans le cadre des ajustements à apporter aux guides des aides, la délibération porte sur des modifications proposées sur des aides du chapitre 12 « Agriculture et Forêt ». Ces dernières ont été examinées lors de la Commission restreinte «Agriculture et Forêt » du 04 décembre 2015.

Ces modifications tendant à diminuer les plafonds des aides, à les adapter aux nouvelles règles de minimis européennes.

Le descriptif de ces propositions est détaillé dans un document annexé au présent compte-rendu. (Annexe 1). Mme Boutin et M. Benize ne participent pas au vote. La délibération est adoptée par tous les autres participants.

6. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes.

Après avoir entendu le compte rendu de chaque président des commissions restreintes concernées et après examen des aides instruites, les membres du bureau examinent, les aides suivantes :

- Pour la Commission restreinte « **Tourisme, liaisons douces et déplacements durables** » :
 - Aide 2015/002/03-03 : Mise en place de Relais d'Information Service (*Commune de Chevreuse*). Coût prévisionnel de l'opération : 1 405.00 € H.T. (subventionnable à 50 %)- Participation du Parc : 702.50 €
- Délibération adoptée à l'unanimité.

- Pour la Commission restreinte « Culture » :

- Association « Jazz à toute heure ». Subvention accordée : 2 000.00 € (concerts gratuits les dimanches du festival)
 - Association « Air Libre » Compagnie des Fugaces : subvention de 5 500.00 € pour la participation au projet « Escapades des Fugaces »
- Délibération adoptée à l'unanimité.

- Pour la **Commission restreinte « Architecture, Urbanisme, Paysage »** :

- Aide 2015/036/05-05 : Rénovation de 3 lanternes et extinction - Commune de Galluis Ruelle de Saint Martin. Participation du Parc : 1 638.00€
- -Aide 2015/037/02-03 : Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics : plantation de haies champêtres et à la plantation d'arbres fruitiers sur le site de la mare Gautier - Commune de Saint-Léger-en-Yvelines. Participation du Parc : 2 347.20 €
- -Aide 2015/038/02-07 : Acquisition de borne-fontaine - Hameau de la Brosse Commune de Saint-Lambert des Bois. Participation du Parc : 831.12 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Pour la **Commission restreinte « Développement économique »** :

-Modernisation de l'institut d'esthétique « Lyacine » (Les Essarts-le-Roi) – Mme Cécile LEROUX. Réalisation de travaux de peinture, sol, électricité et accessibilité afin de moderniser l'institut- Montant des travaux HT : 12 596.06 € - **Subvention attribuée : 1 889,40€**

-Modernisation de l'outil de travail de M. Fernando BARRERA, électricien-Plombier (Auffargis) pour l'achat d'un fourgon Transit- Montant de l'investissement : 21 206,53 € HT - **Subvention attribuée : 6 361,96 € soit 3 838,38 € provenant du fonds PNR p796 (Yvelines) et 2 523,58€ provenant du fonds FISAC sous réserve de l'accord du FISAC.**

-Création d'une Boulangerie, Pâtisserie (Saint-Rémy-Lès-Chevreuse)- M. Samir EL OUAGHLANI pour la réalisation de travaux et acquisition de matériel pour la création de cette entreprise -Travaux et matériel : 203 868.13 € HT- **Subvention accordée : 11 250.00 € (Plafond)** sous réserve de l'obtention des financements complémentaires (11 250 € provenant du fonds PNR p796 Yvelines)

-Modernisation de l'entreprise JEV - élagage (Chevreuse) – M. Frédéric MONTEGUT pour l'acquisition d'un broyeur de branches et d'une dessoucheuse afin de moderniser le matériel professionnel et d'adopter des pratiques professionnelles plus écologiques -Achat de matériel HT : 87 896,30 € HT- **Subvention accordée : 22 500 € (Plafond)** (13 575€ provenant du fonds PNR p796 Yvelines, 8 925 € provenant du fonds FISAC sous réserve de l'accord)

- **Reprise du commerce coccinelle - Magny-les-Hameaux – M. Rafik AISSA** - Travaux de rénovation complète du magasin (sol, murs et plafond), d'agencement (gondoles, mobilier), modernisation des installations frigorifiques, ainsi qu'achat de matériel informatique. Montant des travaux envisagés : 75 721,12€-**Subvention accordée : 22 500 € HT (Plafond)** sous réserve de l'obtention des financements complémentaires (13 575 € provenant du fonds PNR p796 Yvelines, 8 925 € provenant du fonds FISAC sous réserve de l'accord)

- **Modernisation de l'entreprise Massard à Mareil-le-Guyon – M. Marc MASSARD** pour l'achat de matériel informatique, d'une scieuse à bois, d'un camion et de caissons afin de faciliter les livraisons et la professionnalisation du fichier clients- Montant de l'investissement : 76 583,15 € HT -**Subvention accordée : 17 664,95 € (12 764,15 € provenant du fonds PNR p796 Yvelines, 4 900,80 € provenant du fonds FISAC sous réserve de l'accord)**

- **Les ECOS-ACTIONS à Saint Jean de Beauregard – Isabelle NICOLAS & Isabelle REVERET**

Demandes de subvention pour la participation au Salon Art & Artisanat du Château de Belleville à Gif sur Yvette et le Marché de Noël de Janvry. (aide forfaitaire plafonnée à 500€/salon provenant du fonds PNR p718)

Frais de stand : 160€ pour le Salon Art & Artisanat à Gif-sur-Yvette-**Subvention accordée : 160 €**

Frais de stand : 500€ pour le Marché de Noël de Janvry- **Subvention accordée : 500€**

Délibération adoptée à l'unanimité. (Monsieur Montégut ne participant pas au vote)

Remarques de M. Vandewalle : révision du guide des aides à envisager éventuellement sur les plafonds et la notion d'augmentation de ces aides si fond FISAC.

- Pour la **Commission restreinte « Biodiversité et environnement »** :

-**Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires** (aide 6-10) pour la Commune de Cernay la Ville- Coût prévisionnel : 5 019.10 € HT- Participation du Parc : 3 513.37 € (70 %)

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Pour la **Commission restreinte « Patrimoine »** :

-Commune de **Bullion, restauration de murs près de l'église** (Aide 1-3)

Montant opération : 12 609 € -Taux participation PNR : 70 % -Montant aide du Parc : 8 826.30 €

-Commune de **Saint Jean de Beauregard, restauration de la porte dans la ferme de Villezières** (Aide 1-3)Montant opération : 3 829 €- Taux participation PNR : 70 % - Montant aide du Parc : 2 680.30 €

-**Façade de la maison de M. et Mme Roger à Bullion** (Aide 1-4)

Montant opération : 35 505 € - Taux participation PNR : 20% - Montant aide du Parc : 5 000 € (plafond)

-**mur de clôture de M. et Mme Mary à Rochefort** (Aide 1-4)

Montant opération : 8 333 €-Taux participation PNR : 20 % -Montant aide du Parc : 1 666.60 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Validation d'une aide attribuée par le Jury de l'appel à projets « Utopies réalistes ».

Après accord des membres du bureau, cette délibération est ajoutée à l'ordre du jour.

Monsieur Poupart, rapporteur, rappelle que lors de la séance du bureau du 21 septembre 2015, les élus avaient examiné les aides financières pour l'opération des « Utopies réalistes 2015» et suspendu l'attribution de l'aide ci-dessous en demandant un complément d'information :

- **Broyeur collectif citoyen itinérant** (projet 2015-22) porté par le collectif de citoyens « jardin vivant ». L'association support qui s'engage dans le projet est l'association « Culture et loisirs » de St-Léger-en-Yvelines. La subvention accordée est de 9 000 euros pour financer l'achat du matériel (deux broyeurs : un thermique et un électrique).

Ce dossier a fait l'objet d'une nouvelle présentation par les porteurs du projet le 23 novembre. Des éléments de réponses ont été fournis notamment sur les points suivants : conditions de sécurité et le matériel, maintenance de l'équipement, nombre d'adhérents existants de l'association, le nombre d'utilisateurs potentiels, le périmètre d'adhésion, le contexte concurrentiel. Depuis les communes de Poigny, de Saint-Léger, de Rambouillet se sont prononcés favorablement.

Après la présentation des nouveaux éléments du dossier par Monsieur Poupart et la proposition d'un bilan et du retour d'expérience de cette action au bout d'un an, la délibération est adoptée à l'unanimité. Au pire, si cette expérimentation s'avérait infructueuse, le Parc pourrait-il disposer du broyeur.

Les membres du bureau suggèrent qu'un suivi commune par commune soit assuré grâce à la désignation d'un représentant local de l'association.

8. Restitution d'un versement de subvention au Conseil Départemental des Yvelines pour l'opération 536P « Soutien aux communes – équipement réseau Haut débit »

Par délibération du 30 novembre 2006, le Conseil départemental des Yvelines avait accepté de subventionner à hauteur de 40% l'action n° 536P « Soutien aux communes – Equipement réseau Haut débit » pour un montant de travaux estimé à 22 000.00 € pour un total de subvention de 8 800.00 €.

Le 26 juin 2007, le parc a enregistré une recette du Conseil Départemental des Yvelines de 80 % du montant de la subvention versée soit 7 040.00 €. Cette opération a été abandonnée par le Parc, aucun commencement de travaux n'a été constaté, le Département ayant repris cette compétence.

La délibération actant du principe du reversement de cette somme de 7 040,00 € au Département des Yvelines est adoptée à l'unanimité.

9. Questions diverses.

Monsieur Vandewalle rappelle la date de signature d'une convention de mécénat avec le Crédit Agricole portant sur le financement d'une partie du mobilier (la banque d'accueil) pour la future boutique du Petit Moulin, soit le 14 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.